

Mairie de SERVES sur Rhône  
93 rue Impériale  
26600 SERVES sur Rhône  
**Tél. : 07.75.03.30.59**  
Fax : 04.75.03.38.19

## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015**

Le 19 février 2015 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Christophe DOMANGE

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014, le Maire ouvre la séance :

### **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

#### **01-2015 : Vente de la Licence IV**

Vente de la Licence IV à l'établissement « Le Madame Sans Gêne » sis 1 rue de l'Hôtel de Ville 26000 VALENCE pour un montant de 10 000€.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes.

#### **02-2015 : SDED**

Comme le prévoit la loi il convient de mettre en place un tableau d'amortissement relatif à la transmission de la compétence EP au SDED. La durée d'amortissement doit être de 5 ans.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

#### **03-2015 : Tarifs communaux**

- Location salle des fêtes
  - Tarif servois été : 170€
  - Tarif Servois hiver : 230€
  - Tarif non servois été : 330€
  - Tarif non servois hiver : 390€
  - Forfait chauffage : 60€
  - Forfait nettoyage : 50€
  - Caution : 500€
  
- Part communale assainissement : pas de changement
- Tarif cimetièrre : pas de changement
- Tarif branchement : pas de changement

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

## 04-2015 : Subventions aux associations

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'attribution des subventions aux associations à savoir :

➤ Association culturelle	: 300€
➤ La Boule servoise	: 300€
➤ Les Servois sans souci	: 300€
➤ FCLS	: 380€
➤ Les Amis du Vieux Serves	: 100€
➤ ACCA	: 100€
➤ Amicale des Sapeurs Pompiers	: 230€
➤ Croix Rouge	: 76€
➤ Ligue contre le cancer	: 76€
➤ Les Resto du cœur	: 100€
➤ Sou des Ecoles	
▪ Piscine	: 915€
▪ Subvention annuelle	: 900€
▪ Participation théâtre	: 1 000€
➤ CCAS	: 3 000€

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

## 05-2015 : Tableau des effectifs du personnel

Liste exhaustive de tous les postes existants dans la collectivité à ce jour.

CADRES OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h00
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	11h00
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h00
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28h55
<i>FILIERE ANIMATION</i>			
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	31h15
<i>FILIERE SOCIALE</i>			
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 32h
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 32h

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

## **Questions diverses**

### ➤ Divers

- Location du local (anciennement taxi) à Mme CARRET Patricia, infirmière libérale.
- Mise en place prochainement de l'éclairage au point poubelle (parking école maternelle).
- Mise en place appel d'offre pour le gaz de l'école maternelle.
- Dates de réunion :
  - Commission voirie : 02/03/2015 à 18h30
  - Commissions finances : 9 et 23/03/2015 à 18h30
  - CCAS : 02/03/2015 à 18h30
  - Commission impôts directs : 23/03/2015 à 17h30
  - Commission scolaire : les ATSEM doivent être à la fois au portail et aux TAP (pb) : 24/02/2015 à 17h30
  - Commission Fleurissement : 04/03/2015 à 18h00

### ➤ Travaux en cours :

- Enfouissement des réseaux Chemin de la Plaine (travaux jusqu'en mai 2015) : fin de la première tranche.
  - Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1999 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
    - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
    - L'inscription aux examens et concours.
    - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

## **DATE A RETENIR :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,